

# Association Castel Art Com

## Règlement de l'animation commerciale

### la Fête des Clients

### Du mercredi 5 au mercredi 19 juin 2019

#### **Art 1 : Identification**

L'Association Castel Art Com déclarée à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, publiée au Journal Officiel sous le numéro de parution 20040005 et représentée par les membres de son bureau, **organise une animation commerciale du 05 au 19 juin 2019**

Les commerces concernés sont les commerces et prestataires de service de Châteaubourg adhérents de Castel Art Com et participant à cette animation.

Ils seront identifiés en vitrine par une affichette.

L'objectif de cette animation est la promotion du commerce et service de proximité.

#### **Art 2 : Jeu**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus), sans restriction, sauf aux responsables des commerces ou prestataires de service adhérent à l'Association Castel Art Com et leurs conjoints Ce jeu se présente sous la forme d'un tirage au sort parmi les bulletins mis en jeu (papillotes de loterie)

#### **Art 3 : Modalités de participation**

Il s'agit d'une loterie par tirage au sort. Chaque passage en caisse permet de tirer 1 ticket

- Si le ticket est gagnant, le lot est gagné immédiatement.

Seront éliminés d'office les tickets

- photocopiés

Aucune indemnité ni dommage et intérêt de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par le participant.

#### **Art 4 : Lot**

Le lots remis est celui qui figure dans la box offerte par le commerçant

Aucune contrepartie financière ou autre ne pourra être demandée par le gagnant.

#### **Art 5 : Remise des lots**

Immédiatement pour les tickets gagnants. La personne se verra remettre une castel art box comprenant un chèque cadeau a retirer dans une autre enseigne.

#### **Art 6 : Autorisations**

En participant à ce jeu, le gagnant autorise Castel art Com à mentionner son nom ainsi que sa commune de résidence dans ses opérations de communication. Cette mention ne donne droit à aucune autre contrepartie que la remise du lot gagné.

#### **Art 7 : Responsabilité**

L'Association Castel Art Com ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

L'Association Castel Art Com ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident

technique empêchant le jeu de se dérouler de manière normale et attendue. L'Association Castel Art Com ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée par les joueurs.

Le participant gagnant reçoit un bon cadeau comprenant une date de validité. Aucune dérogation à cette date ne sera permise par l'association Castel art com.

Toute tentative par un participant ou toute autre personne d'entraver le bon déroulement de l'opération constitue une atteinte à la loi civile et pénale et l'Association Castel Art Com se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.